

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 21 MARS 2026
Convocation du 17 mars

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à 10 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens sous la présidence de Mme Yvette CARTON la plus âgée des membres du conseil.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Marie-Christine MISSIAEN, Bruno DESANDERE, Myriam IDÉ, Yahia BOUHADAD, Sophie PIOLÉ, Bernard MICHALAK, Florent GIGOT, Pauline DUFLOS, Gaylord RIBREAU, Yvette CARTON, Patrick LOMBE TAMBWE, Lauréna EDDARHRI-PRANLOUP, Frédéric LEFÈVRE, Marie-Angélique COQUELLE-BACQUET, Philippe PETIT, Delphine LOIR, Jean-Yves BEAUVOIS, Marie-Ange DEMARAIS

Étaient absents excusés : Anne CALVARIN-POTTIER (pouvoir à Myriam IDÉ)

Étaient absents :

M. Gaylord RIBREAU est nommé secrétaire de séance

L'élection du maire (n°7-2026)

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Mme Marie-Christine MISSIAEN : 15 voix (quinze)

–M. Philippe PETIT : 4 voix (quatre)

- Mme Marie-Christine MISSIAEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Le Maire,
Marie-Christine MISSIAEN

